

Le 10 octobre 2017

Contribution au débat sur la métropole en Île-de-France

A l'occasion de la première Conférence nationale des territoires, le 17 juillet dernier, et dans la perspective de la concertation sur le projet du Grand Paris, organisée en octobre prochain, le président de la République a émis le souhait « *d'un projet ambitieux de développement de la première métropole française* », pour « *aboutir à une organisation institutionnelle stabilisée et efficace* ».

Nous partageons ce souhait de lisibilité et de simplification. Il est aussi le gage d'un lien de confiance entre les institutions et les citoyens.

Mais, deux ans après les lois Notre et Maptam qui, ont, au final, rajouter l'échelon métropolitain sans réfléchir à ses objectifs, il serait dangereux d'engager un nouveau big-bang ou mécano institutionnel sans projet cohérent pour nos territoires et leurs habitants.

Nos territoires, riches de 12 millions d'habitants - soit un cinquième de la population française - produisent 30 % de PIB national. Le poids démographique et économique, le rayonnement culturel et la place dans le monde de la Métropole parisienne méritent d'en faire un atout majeur pour la France.

Le véritable enjeu de la future métropole parisienne réside dans l'attractivité d'une *ville-monde*, foisonnante d'innovations, créatrice de richesses, armée face à la concurrence de New York, Tokyo, Shanghai et Londres, en particulier au moment où le Brexit perturbe les investisseurs. Il réside également dans la capacité à faciliter la vie des habitants, leur accès aux études, à l'emploi, aux solidarités, à la qualité de vie... Il implique aussi de s'attaquer aux inégalités territoriales à l'intérieur de la Région pourtant la plus riche de France.

C'est dans ce même esprit que nous avons défendu le projet du Grand Paris Express qui contribuera à lutter contre l'embolie urbaine. Ce nouveau réseau facilitera les déplacements de banlieue à banlieue tout en désengorgeant la capitale. Les nouvelles gares, implantées en périphérie de l'aire urbaine, seront autant de pôles de développement qui irrigueront les territoires périurbains. Ce projet ne doit subir aucun retard.

Nos collectivités sont garantes d'un égal accès aux services publics, avec des élus qui n'ont cessé de se battre contre le risque de marginalisation des populations périurbaines et rurales. Ces habitants qui souffrent du sentiment de déclassement et d'exclusion ne veulent plus être considérés comme des citoyens de seconde zone. Pour créer la métropole de demain, il faut

souder les territoires ruraux aux territoires urbains et donner à chacun la capacité de participer à la prospérité métropolitaine. Cet échange est aussi utile aux uns qu'aux autres. À l'heure où certains de nos concitoyens se sentent légitimement relégués à la périphérie, il est important que l'évolution de la région capitale soit soucieuse d'associer chacun à un destin collectif.

Le débat qui s'engage est essentiel. Il doit être organisé dans la plus grande transparence. À cet égard, nous sommes inquiets des discussions de couloirs en cours, sans échanges ni débats démocratiques organisés, dont le principal leitmotiv est la suppression des trois départements de petite couronne. Au fond, pour réduire le millefeuille territorial francilien on fabriquerait une sorte de métropole *donut*, une « métropole du sans Paris » qui n'aurait pas sens.

La seule simplification administrative ne peut être le fil rouge d'une réforme institutionnelle.

Car sous couvert de simplification, il ne doit pas y avoir une vision technocratique de l'organisation locale. Les Départements, comme les communes, sont des échelons utiles, reconnus de nos concitoyens. D'abord, ils y élisent leurs représentants. Ensuite, ils bénéficient de politiques éducatives, sociales, culturelles à toutes les étapes de leur vie. Ces collectivités sont celles qui assurent la cohésion, sont celles qui contribuent à éviter que le pays ne se fragmente et ne se divise.

Ainsi, les évolutions doivent être engagées dans la concertation la plus large avec tous les acteurs concernés dans une vision pragmatique, en confortant ce qui fonctionne bien, ce qui est utile à nos concitoyens, et ce qui favorise la modernisation des territoires. Toute évolution institutionnelle doit être consentie et volontaire. Il ne peut y avoir de nouvelle institution sans organe délibérant issu du vote des citoyens.

Les signataires de cette contribution partagent, dans la diversité de leurs sensibilités politiques, l'ambition de faire de leur territoire un des atouts pour faire réussir la France. Mais, nous voulons faire part de notre inquiétude sur la réforme institutionnelle annoncée autour de la Métropole du Grand Paris. Qui peut croire qu'une métropole mastodonte permette de recoudre le territoire, permette la lisibilité et la proximité de l'action publique ? Quel serait l'avenir des politiques départementales que nous avons ancrées dans nos territoires ? Quel serait le sort des territoires et des habitants en dehors de la zone dense, relégués au-delà d'une nouvelle frontière ? En quoi cette nouvelle organisation institutionnelle permettrait de réduire les fractures territoriales ? Comment seront consultés les citoyens ? Les Franciliens seront-ils moins représentés que leurs concitoyens de province ?

Quel que soit le périmètre de la future métropole, son efficacité reposera sur la capacité collective à répondre aux attentes des citoyens et aux grands enjeux pour la France de demain.

Nous appelons à ce que la conférence territoriale, qui devrait prochainement être convoquée, mettent ces questions sur la table et permettent de dégager un consensus raisonnable dans le respect des principes de décentralisation et d'autonomie des collectivités inscrits dans notre constitution.